

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
62-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 10
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :
25/11/2022

Date d'affichage :
25/11/2022

Objet de la délibération

**Vente de la parcelle
AB657**

**Résultat du
vote**

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le 29/11/2022

ID : 039-213905615-20221128-62_2022_VENTE-DE

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit novembre à 19 heures,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Gilles VINCENT, Michel BONDIER

Procurations données :

- de Gilles VINCENT à Floriano De MATOS
- de Michel BONDIER à Michaël MARILLIER
-

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Dominique LACROIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 54-2020 du 30 juillet 2020 ;

Vu la délibération N°61-2022 actant l'urgence invoquée par le Maire pour cette réunion du Conseil Municipal ;

Vu la proposition d'achat de cette parcelle AB657 de M. Ibrahim DASCIOGLU en date du 15 avril 2022

Considérant l'assujettissement de cette vente à la TVA ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De conclure la vente de la parcelle AB 657, située au lotissement Les Grands Champs avec Monsieur Ibrahim DASCIOGLU.

Et de fixer le prix de vente de cette parcelle à 20 000€ TTC, les frais restants à la charge de l'acheteur.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 28/11/2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Dominique LACROIX

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

